## **Postulat**

Pour la création d'une page sur le site Internet de la Commune, dédiée aux idées pratiques des citoyennes et citoyens.

Monsieur le Président,

Chers (chères) Conseillers et Conseillères,

Tout d'abord, l'Esprit de ma proposition :

Nous vivons une ère de changements rapides et conséquents ; tellement rapides qu'y répondre de manière adéquate peut surcharger le temps à disposition du plus assidu.

Pourtant, cette réalité propose des alliés de choix, qu'il ne faudrait pas sous-estimer : les acteurs de la vie courante. En effet, les usagers de toutes les infrastructures sont des têtes pensantes disponibles, pour des prises de décisions.

Par exemple, qui n'a jamais pensé qu'à telle ou telle intersection de rue, un miroir devrait être installé, afin de permettre une meilleure sécurité et fluidité du trafic ?

C'est un exemple banal, mais ô combien significatif.

Notre travail est d'améliorer les conditions de chacun ; pourtant, nous ne disposons d'aucun moyen simple, rapide et efficace pour nous apporter de nouvelles idées pragmatiques.

Ces idées, nous devrions les trouver par nous-mêmes, au milieu de journées déjà bien chargées.

De ce fait, il serait opportun de prendre conscience que, malgré des orientations professionnelles certainement bien différentes, les citoyens vivent les imperfections et peuvent nous aider à les gommer.

Il est tout aussi important de faire en sorte que la population ait à nouveau envie de s'investir dans la vie publique, notamment en l'y encourageant.

Le droit de pétition existant, il s'agirait uniquement de permettre des propositions individuelles.

Au vu de ce qui précède, je propose de donner la parole aux gens, afin qu'ils puissent directement apporter leurs idées **pratiques et non-idéologiques**, à la Municipalité ou service(s) concerné(s).

Dès lors et pour se faire, j'invite la Municipalité :

- à examiner la possibilité de créer une page, sur le site Internet de la Commune et de la promouvoir ;
- à déléguer le traitement des propositions à une personne chargée de les transmettre au(x) service(s) concerné(s), qui étudierai(en)t leurs pertinences, en prenant au besoin contact avec d'autres acteurs ;
- à faire en sorte que le/la citoyen(ne) soit remercié(e) de l'aide apportée, par une juste rétribution, de sa part ou d'un tiers, proportionnelle à l'importance de l'amélioration apportée par son idée individuelle pratique et non-idéologique.